

DEPARTEMENT D'  
EURE ET LOIR

ARRONDISSEMENT DE  
DREUX

CANTON DE  
NOGENT-LE-ROI

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

MAIRIE DE BOUTIGNY-PROUAIS  
28410 BOUTIGNY-PROUAIS

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 24 SEPTEMBRE 2010**

Convocation du :  
20 septembre 2010

L'an deux mil dix, le vendredi 24 septembre 2010, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Madame Mireille ÉLOY, Maire.

Date d'affichage :  
20 septembre 2010

La séance a été publique.

Nombre de membres  
en exercice : 19

Étaient présents : Mireille ÉLOY, Marc BALLESTEROS, Corine LE ROUX, Valérie THEVEUX, Monique PETIT, Fabrice GEFFROY, Josette JOYEUX, Evelyne HEULIN, Daniel BRUNET, Guillaume DELLERUE, Pascal GASTINEAU, Frédéric BENOIST, Stéphane PICARD

Nombre de présents : 13

Étaient absents : Isabelle PETIT ayant donné procuration à Evelyne HEULIN, Jean-Philippe ADELAIDE ayant donné procuration à Guillaume DELLERUE, Pierre GAPILLOU ayant donné procuration à Daniel BRUNET, Jean-Marc BARRIE ayant donné procuration à Mireille ELOY, Jonathan GODARD ayant donné procuration à Stéphane PICARD, Anne DEMERLE

Nombre de votants : 18

Stéphane PICARD est élu secrétaire de séance.

Madame le Maire demande l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour deux délibérations pour :

- La signature de la convention de formation entre la Mairie et les Etablissements Couturier pour la Formation Continue Obligatoire de Madame Evelyne LELAIDIER.
- La réalisation de l'insonorisation de la salle polyvalente.

*Il est ensuite procédé à l'étude des questions à l'ordre du jour :*

**1. Approbation du compte-rendu du 24 juin 2010**

**Décision : Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte rendu du 24 juin 2010**

**2. Délibération pour la signature d'un devis d'inspection par vidéo caméra des canalisations du réseau d'assainissement de Rosay et de Prouais**

Suite à une réunion de travail organisée à la Mairie avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie, la police de l'eau, le Conseil Général et la société IRH vendredi 17 septembre dernier, il s'avère que les travaux de la station d'épuration de Prouais ne pourront débuter qu'après avoir fait procéder à une inspection vidéo caméra de la totalité du réseau d'assainissement de Rosay et Prouais permettant de détecter les anomalies et les réparations à effectuer pour avoir un réseau ETANCHE. Un premier travail d'inspection sur 1km a été réalisé. La présente délibération consiste à étendre cette étude aux 2,5 kms restants.

Monsieur Miltgen de l'AESN s'est engagé à aider financièrement à hauteur de 50% ces travaux d'inspection. Il s'en suivra des travaux d'étanchéité sur l'ensemble du réseau, probablement en plusieurs tranches. Ensuite seulement, sera envisagée la réalisation de la station d'épuration de Prouais avec les aides s'y rapportant.

**Décision** : *Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le devis d'inspection par vidéo caméra des canalisations du réseau d'assainissement de Rosay et de Prouais*

**3. Délibération pour le paiement de la prestation effectuée par l'Amicale des sapeurs-pompiers de Boutigny-Prouais à Pâques**

A la demande de la commune, l'Amicale des Sapeurs Pompiers a avancé les 449€ nécessaires au paiement des tickets forains pour les différents manèges empruntés par les enfants de Boutigny-Prouais.

Pour nous permettre de les rembourser, seule une délibération justifiant cette dépense sera acceptée par la trésorerie de Nogent le Roi.

**Décision** : *Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la mise en paiement du remboursement des frais supportés par l'Amicale des Sapeurs Pompiers à l'occasion de la fête de Pâques*

**4. Délibération pour la signature d'un contrat de maintenance avec notre téléphoniste SEMTEL**

La nouvelle installation téléphonique de la mairie prévoyait dans son prix un an de maintenance sur place et de hot line. Cette année écoulée, il convient de signer une convention de maintenance pour parer à d'éventuelles pannes. Le prix de ce contrat annuel est de 620€ HT révisable annuellement.

**Décision** : *Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le contrat de maintenance avec la société SEMTEL*

**5. Délibération pour valider le choix de l'entreprise proposée par la commission d'appel d'offre pour les travaux de mise aux normes électriques des bâtiments communaux**

**Concernant les travaux de mise aux normes électriques**, notre maîtrise d'œuvre, le cabinet PANTEC, a présenté à la Commission d'Appel d'Offres du 5 juillet 2010, son rapport d'analyse des offres des entreprises intéressées pour réaliser la mise aux normes électriques de nos 4 bâtiments communaux ainsi que le remplacement de 3 comptages au profit d'un comptage tarif jaune.

Après négociations avec ces 3 entreprises, Inéo, LTE et SRV, il s'avère que l'entreprise la mieux disante est Inéo à Buc pour un montant ramené à 99 000€ HT, la Commission d'Appel d'offres propose au conseil municipal, de valider ce choix.

Pour information, LTE : 106 000€ HT

SRV (qui ne répondait pas au cahier des charges) : 85 750€ HT

**Décision** : *Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer tous documents se rapportant au marché d'appel d'offre avec la société INEO*

**6. Délibération pour la signature de la convention avec l'APAVE concernant la mise aux normes électriques des bâtiments communaux**

L'APAVE, organisme contrôleur de construction, doit intervenir avant et pendant les travaux de mise aux normes électriques des bâtiments communaux ; à savoir :

- 1 contrat d'intervention ponctuelle (vérification initiale réglementaire des installations électriques – décret du 14 novembre 1988) moyennant 1 mission de 1 050€ HT.
- 1 convention de mission de solidité des ouvrages existants pour l'église de Boutigny et la salle polyvalente (mission relative à la sécurité des personnes et à l'accessibilité des personnes handicapées) moyennant des honoraires de 2 280€ HT.
- 1 convention de mission relative à la sécurité des personnes et à l'accessibilité des personnes handicapées pour l'église de Prouais et la Passerelle des Savoir-Faire, moyennant des honoraires de 1 280€ HT.

Daniel Brunet fait remarquer :

- qu'il est regrettable avec un marché de 100 000€ passé avec la société Inéo qu'il faille reprendre un organisme de contrôle.
- qu'il aurait été souhaitable de mettre en concurrence la société APAVE.

Mireille Eloy, sur sa deuxième remarque, fait savoir que les autres organismes sollicités n'ont pas répondu à sa demande.

***Décision : Le Conseil après en avoir délibéré, à la majorité, 2 abstentions (Daniel Brunet, Pierre Gapillou) autorise Madame le Maire à signer tous documents se rapportant au marché d'appel d'offre avec la société INEO***

#### **7. Délibération pour valider le choix de la commission d'appel d'offres concernant les travaux de voirie de la rue des potiers à Boutigny**

***Concernant les travaux de voirie de la rue des potiers à Boutigny***, notre maîtrise d'œuvre, le cabinet Fonciers Experts a présenté à la commission d'appel d'offres du 15 septembre, son rapport concernant les entreprises intéressées par nos travaux de la rue des potiers à Boutigny.

5 postulantes se sont déclarées : Eiffage, Guillot/Star, Eurovia, Maisière, Musci.

Le conseil municipal a voté au budget primitif la somme de 212 000€ TTC pour des travaux prévus jusqu'à l'abreuvoir.

Après étude, il s'est avéré nécessaire de régler les écoulements d'eaux pluviales en provenance de Bouchemont en prolongeant les travaux de l'abreuvoir à l'intersection marqué d'un stop, ce qui explique la différence entre la première estimation et l'ouverture des plis.

Après négociation avec les 5 entreprises et compte tenu des prix retenus, Madame le Maire propose de choisir la société Eiffage avec son option consistant à transférer les réseaux aériens d'un même côté de la rue, sans retenir l'option « pavés » pour les trottoirs pour un montant de 217 142,16€ HT.

Après un débat sur la conservation ou non des pavés déjà existants rue des potiers,

***Décision : Le Conseil après en avoir délibéré, à la majorité, 2 contre (Guillaume Dellerue, Jean-Philippe Adélaïde), 3 abstentions (Daniel Brunet, Pierre Gapillou, Pascal Gastineau en sa qualité de riverain de la rue des Potiers) autorise Madame le Maire à signer tous documents se rapportant au marché d'appel d'offres avec la société Eiffage***

#### **8. Délibération pour l'acquisition d'une balayeuse adaptable sur le micro-tracteur**

Madame le Maire s'est entretenue avec l'assistante du sénateur Cornu qui lui a fait savoir que les 5 000€ destinés à l'achat du micro-tracteur ne pourraient être versés sur ce dernier car en dehors de la lettre du sénateur signifiant l'obtention des fonds parlementaires, il convenait de réceptionner la notification du Ministère avant de procéder à l'achat du matériel.

Toutefois, le sénateur a accepté de réserver son aide à même hauteur pour le même type de matériel jusqu'à lundi 27 septembre 2010.

En conséquence, devant les doléances de nos administrés concernant la propreté des rues et notre besoin récurrent de faire nettoyer les réseaux d'eaux pluviales saturés par des éléments parasites (cailloux, paille,

feuilles,...) Mireille Eloy propose de procéder à l'acquisition d'une balayeuse pour la voirie et le désherbage, adaptable sur le micro-tracteur.

Son coût est de 12 150€ HT sur lequel sera défalquée la déduction des 5 000 € du Sénateur Cornu.

Mireille Eloy précise qu'elle va demander d'autres devis pour ce même matériel à d'autres sociétés, que le prix entendu est un prix maximum et qu'elle sollicitera une démonstration de celui-ci.

***Décision : Le Conseil après en avoir délibéré, à la majorité, 7 contre (Guillaume Dellerue, Jean-Philippe Adélaïde, Marc Ballesteros, Daniel Brunet, Pierre Gapillou, Frédéric Benoist, Valérie Theveux), autorise l'achat de la balayeuse pour un montant maximal des 12 150€ HT***

#### **9. Délibération pour des admissions en non valeur de produits irrécouvrables**

Le receveur-percepteur de Nogent le Roi n'a pu procéder au recouvrement de 5 sommes globalisant 2,96€. Il nous demande de proposer cette somme en non valeur.

***Décision : Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise l'admission en non valeur des 2,96€.***

#### **10. Délibération pour signature de la convention de formation entre la Mairie et CESR Couturier**

Le chauffeur du car communal, Madame Evelyne Lelaidier, doit conformément à l'arrêté du 3 janvier 2008, effectuer 35h dans le cadre de la Formation Continue Obligatoire en complément de sa Formation Initiale Minimale Obligatoire.

Celle-ci devra accomplir tous les 5 ans cette FCO obligatoire pour la conduite de véhicule de transport de personnes.

En accord avec Madame Evelyne Lelaidier, cette formation se déroulera durant la première semaine des vacances scolaires pour ne pas perturber le transport communal.

***Décision : Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention avec l'entreprise Couturier à Sainte Gemme Moronval dont le coût est de 675.00 €.***

#### **11. Délibération pour acceptation de la réalisation de l'insonorisation de la salle polyvalente**

Lors du budget primitif, le conseil municipal a voté pour la réalisation de l'amélioration de l'acoustique de la salle polyvalente.

3 devis ont été présentés :  
SARL SSD d'Aubonne : 12390,56€ TTC  
Clé de voute de Jambville : 11 338,08€ TTC  
AME de Limay : 9 998,56€ TTC

C'est cette dernière société qui a été retenue pour effectuer les travaux.

***Décision : Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le devis avec la société AME pour la réalisation de l'insonorisation de la salle polyvalente pour un montant de 9 998,56€ TTC.***

#### **12. Informations et Questions diverses**

Madame le Maire :

- Fait part des remerciements des familles Després et Benoist suite aux décès de Benoit Després le 28 août 2010 et de Bernard Benoist le 6 septembre 2010

- Informe le conseil municipal des suites du jugement de l'affaire Couvras. A la suite de l'audience le 10 septembre 2010, le tribunal a rendu son verdict : le dossier est rejeté, pas de lien de causalité établi envers la commune.
- Avise les élus de l'organisation du 10<sup>ème</sup> cross par la Communauté de Communes du Pays Houdanais le dimanche 14 novembre. Les inscriptions gratuites à cette manifestation se feront à partir de 8h00 sur place.
- Prévient de la réunion PLU, lundi 8 novembre 2010 à 9h30 à la Mairie de Boutigny à laquelle seront conviées les Personnes Publiques Associées ainsi que les élus membres de la commission ad'hoc.
- Informe les élus que 11 candidats se sont présentés à la visite obligatoire sur site pour le choix de l'architecte, maître d'œuvre, concernant la réhabilitation des bâtiments communaux.

Valérie Theveux :

- Fait savoir que la BDEL organise le 30 septembre une journée d'étude. Une formation avec la Banque de Prêt de la Bibliothèque Départementale d'Eure et Loir est en cours.  
Valérie Theveux, responsable de la bibliothèque communale, s'est entretenue avec la Directrice de l'école, Madame Robin, qui ne voit pas d'inconvénient à ce que les enfants fréquentent la bibliothèque, que tout n'est qu'une question d'organisation.
- Fait remarquer qu'il faudrait remettre le numéro de téléphone de la bibliothèque dans le prochain « Entre Nous » ainsi qu'un appel aux bénévoles.

Madame le Maire :

- Tient à rappeler une nouvelle fois à Valérie Theveux que la Mairie est prête à lui verser une indemnité de 300€ en compensation de son travail bénévole et de qualité, par la fourniture de son Relevé d'Identité Bancaire.
- Invite les élus à la signature de la convention avec la Fondation du Patrimoine qui se déroulera le lundi 11 octobre à 10h00 en présence de notre Député Jean-Pierre Gorges, de notre Conseiller Général Monsieur Jean-Paul Mallet, du Conseiller Régional Monsieur Patrick Riehl, du Délégué Départemental d'Eure et Loir de la Fondation du Patrimoine Monsieur Yves Jaquemet.....

Daniel Brunet :

- regrette du peu de considération apporté aux dirigeants de la section football à l'occasion du mariage d'un de ses entraîneurs, eu égard à leur investissement personnel.
- Mireille Eloy rétorque que leur dévouement n'est pas en cause et que la compétence a été transférée à la CC du Pays Houdanais et qu'en l'état, du simple motif personnel évoqué, les dirigeants ne pouvaient avoir accès au stade pour l'organisation de cette manifestation d'ordre privée.

Monique Petit :

- souhaite ajouter que ce même week-end, elle avait réservé des tables et bancs et qu'au moment de la récupération de ceux-ci à la grange de Prouais, plus aucune table, ni aucun banc n'étaient disponibles.
- Il en ressort qu'il convient donc de revoir l'organisation du prêt des tables et bancs et d'en définir des règles d'utilisation et de gestion applicables à l'ensemble des administrés qui souhaiteraient emprunter du matériel communal.

Corine le Roux :

- expose rapidement le bilan du forum des associations : quasiment l'ensemble des associations communales présentes, plus de visiteurs que l'an dernier, des inscriptions faites sur les stands, une belle expérience à réitérer l'an prochain.....

Guillaume Dellerue :

- souhaite savoir où en sont les mises à jour du site internet de notre commune. Mireille Eloy lui répond que la secrétaire générale vient de suivre une formation et qu'elle est désormais en charge de celui-ci.

**Fin de la séance à 23h00**